

les dispositifs de protection qui s'y rattachent, dont le but est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires; le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), qui contrôle l'exportation de biens et de technologies destinés aux missiles balistiques capables d'être armés des armes nucléaires. Il faut citer également le Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques, qui limite l'exportation d'armes conventionnelles.

Dans l'ensemble, les régimes existant manquent de portée universelle et ne sont pas appliqués avec la rigueur nécessaire. Tous peuvent être développés et améliorés. Certes, la mise en place de solides dispositifs de coopération régionale découragerait l'accroissement des arsenaux militaires au Moyen-Orient et dans d'autres régions et est sans aucun doute une mesure nécessaire pour le contrôle efficace, à long terme, de la prolifération des armements. Mais il va de soi que les grands exportateurs d'armes, notamment ceux qui se spécialisent dans les technologies militaires de pointe, ont à cet égard une responsabilité particulière.

Le Canada est depuis longtemps un fervent adepte de la mise en oeuvre d'un programme d'action pour contrer la prolifération des armes de destruction massive. Il a également fait appel à la transparence, à la retenue et au contrôle efficace des exportations d'armes conventionnelles. Le Canada est d'avis que la fin de la guerre froide et la recrudescence de l'inquiétude causée par la prolifération à la suite de la guerre du Golfe nous signalent qu'il est temps d'aborder le problème de la prolifération de façon positive et efficace. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne doit pas laisser passer cette occasion.

À l'Est comme à l'Ouest, les grands fournisseurs d'armes, poussés par les événements dans le Golfe, cherchent des moyens de renforcer les restrictions en vigueur. Selon le Canada, il importe d'intensifier les efforts de ces pays — et d'inclure d'autres exportateurs d'armes — afin d'accroître la sensibilisation aux problèmes relatifs à l'exportation d'armes et de technologies militaires, et de favoriser la transparence et la retenue.

Au moment d'aborder le problème de la prolifération des armes de destruction massive, il nous faut mettre l'accent sur des mesures à portée mondiale qui

seront aussi équitables que possible. Il faut renforcer le contrôle des exportations — élément vital des mesures de non-prolifération — en évitant toute discrimination. L'objectif est de contrôler la prolifération de ces armes, et non à empêcher l'emploi des technologies à des fins pacifiques.

Jusqu'ici, les efforts investis au chapitre de la non-prolifération n'ont donné lieu qu'à des résultats limités, en raison surtout du manque de volonté politique et du fait que les objectifs de nombreux grands intervenants ne concordent pas. Sans la mobilisation de la volonté politique mondiale, aucun progrès véritable n'est possible.

C'est pour cette raison que le Premier ministre Brian Mulroney et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ont proposé, le 8 février dernier, la tenue d'un Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive. Ce Sommet réunirait, sous les auspices des Nations Unies, des dirigeants internationaux qui signeraient une déclaration de volonté politique globale condamnant la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, ainsi que l'accroissement massif d'armements conventionnels, et souscrivant à un programme d'action général pour résoudre ce problème.

Dans le cadre d'un tel programme, les préoccupations individuelles concernant la prolifération seraient prises en compte au sein de tribunes multilatérales établies à cet effet. Au cours des prochains mois, le Canada consacrera tous ses efforts en matière de non-prolifération à la poursuite des objectifs suivants, qui pourraient faire partie du plan d'action du Sommet. Depuis février, le Premier ministre, M. Clark et des représentants du Canada consultent leurs homologues d'autres pays en ce qui a trait à ces objectifs et au Sommet envisagé.

Armes chimiques

- engagement solennel des divers pays à conclure, avant la fin de 1992, les négociations pour une convention générale et complète sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement, à Genève;
- accroissement du nombre des membres du Groupe d'Australie et application plus rigoureuse des mesures nationales pour contrôler les

exportations de produits chimiques susceptibles de servir à la fabrication d'armes chimiques.

Armes biologiques

- renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines : (1) en améliorant les dispositions sur l'accroissement de la confiance et le règlement des conflits, à la Conférence d'examen, en septembre, et (2) en obtenant l'accord des signataires en vue de convoquer en 1993 une conférence spéciale pour négocier un régime de vérification à intégrer à la Convention.

Armes nucléaires

- amener les signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à s'engager sans tarder à proroger ce dernier indéfiniment, à l'occasion de la Cinquième Conférence d'examen en 1995;
- exhorter les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement à rechercher la mise en oeuvre d'autres mesures de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP;
- renforcer l'efficacité des contrôles multilatéraux sur les produits nucléaires à double usage.

Missiles

- obtenir un consensus mondial sur la nécessité d'arrêter la prolifération des missiles capables d'être armés des armes de destruction massive;
- encourager l'adhésion d'autres membres au RCTM, y compris celle de l'URSS et d'autres participants éventuels;
- modifier les paramètres du RCTM pour y assujettir aussi des missiles à plus petite charge éjectable et à plus longue portée, et pour promouvoir plus clairement les échanges légitimes de technologies applicables aux missiles pour la réalisation de programmes spatiaux à buts pacifiques.

Armes conventionnelles

- réunir les principaux exportateurs d'armes pour les amener à s'engager formellement à faire preuve d'un plus grand discernement dans leurs ventes d'armes conventionnelles. Ils de-